

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 AVRIL 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le vingt-huit avril de l'an deux mille dix-sept, à 20 heures, à la salle des fêtes de Châtillon.

Membres en exercice : 39

Membres présents : 30

Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LACARIN

Date de convocation : 20 avril 2017

Acte rendu exécutoire le : 5 mai 2017

Date de publication : 9 mai 2017

Étaient présents : M. Bernard DEBEAUVAIS commune d'Autry-Issards, M. Yves GIRARDOT, Mme Sylvie GIOLAT, M. Jean-Luc JEANTON, M. Gérard TRESCH commune de Bourbon l'Archambault, M. Didier AUCLAIR, Mme Brigitte OLIVIER, M. Gilles DENIS commune de Buxières-les-Mines, M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre, Mme Simone BILLON commune de Châtillon, Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges, M. Jacques BERTHON commune de Deux-Chaises, M. Gérard VERNIS commune de Franchesse, M. Jean-Pierre JEUDY commune de Le Montet, M. Mme Delphine SIMONIN commune de Louroux-Bourbonnais, M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers, M. Michel LAFAY, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier, M. Robert BOURGEROLLE commune de Rocles, Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial, Mme Séverine BESSE commune de Saint-Hilaire, M. Jean-Paul DUFREGNE, Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux, M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir, M. Robert BALLY commune de Treban, M. Alain DETERNES, M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget, M. Pierre THOMAS, M. Thierry VOISIN commune d'Ygrande.

Absents excusés : M. François ENOUX commune d'Agonges, Mme Joëlle BARLAND, M. Christophe GIRARD, Mme Sylvie PERINAUD commune de Bourbon l'Archambault, Mme Maryse POTEAUX commune de Cressanges, M. David DELEGRANGE commune de Gipy, M. Yves SIMON commune de Meillard, M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin, M. Serge THEVENIN commune de Vieure.

Pouvoir de vote : M. François ENOUX donne pouvoir de vote à M. Jacques FERRANDON, Mme Sylvie PERINAUD donne pouvoir de vote à M. Yves GIRARDOT, M. Christophe GIRARD donne pouvoir de vote à Mme Sylvie GIOLAT, Mme Joëlle BARLAND donne pouvoir de vote à M. Gérard TRESCH, M. Daniel BLANCHET donne pouvoir de vote à M. Gérard VERNIS, Mme Maryse POTEAUX donne pouvoir de vote à Mme Marie-Françoise LACARIN, M. Serge THEVENIN donne pouvoir de vote à M. Jean-Luc JEANTON.



ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2017,

Finances :

- ❖ Attribution des subventions aux différents organismes et associations,

Questions diverses

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017

Délibération n° 81/17
Déposée le 05/05/2017

Objet : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017**

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 Mars 2017,
Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le dit procès-verbal sans correction ou modification.

2) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Organismes	2016	2017
BUDGET PRINCIPAL		
ATDA	1 730,00 €	4 000,00 €
ARDTA	500,00 €	500,00 €
CAUE	882,00 €	399,00 €
ADIL	2 292,00 €	3 195,00 €
Ass. des maires de l' Allier	656,00 €	655,20 €
Pays-Leader	15 318,00 €	4 268,00 €
Gal Leader	- €	3 195,76 €
Le Créneau	6 100,00 €	50,00 €
CEEA	500,00 €	500,00 €
Appuy Créateur	1 800,00 €	1 800,00 €
Mission Locale	12 245,00 €	12 206,10 €
Auvergne Active	800,00 €	1 500,00 €
Ch'tites canailles (RAM+Halte garderie)	35 000,00 €	35 000,00 €
Centre social Souvigny	3 096,00 €	3 102,00 €
Office de tourisme Bourbon	49 385,00 €	48 500,00 €
Jazz dans le bocage	10 000,00 €	10 000,00 €
Go Ba's	- €	500,00 €
ANACR	500,00 €	- €
Centre d'animations de la Mine	800,00 €	800,00 €
Comité des Fêtes Tronget	1 500,00 €	1 500,00 €
Maison des Parents	1 500,00 €	- €
AFNOR	2 672,00 €	- €
Total	147 276,00 €	131 671,06 €
BUDGET ANNEXE OFFICE		
UDOTSI	300,00 €	300,00 €
Total	300,00 €	300,00 €
TOTAL	147 576,00 €	131 971,06 €

M. le Président souhaite apporter quelques précisions sur les montants de subvention, notamment par rapport à l'année précédente.

Concernant l'Agence Technique Départemental de l'Allier, en 2016, la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais avait cotisé pour 1 730 € contre 4 000 € cette année. Cette différence s'explique par le fait que la maintenance du logiciel COSOLUCE était réalisé en interne par la Communauté de Communes Bocage Sud, d'une part et d'autre part, par le montant plus important de la cotisation car l'EPCI compte plus de 10 000 habitants (moins de 10 000 habitants auparavant).

L'ARDTA : il n'y a pas de changement.

Concernant le CAUE, avec la fusion, il y a qu'une seule structure et donc une seule adhésion.

Pour l'ADIL, on passe de 2292 € à 3 195 €. Cela s'explique par le fait qu'auparavant, la Communauté de Communes Bocage Sud n'adhérait pas à l'Observatoire de l'ADIL. Désormais tout le territoire de la nouvelle communauté de communes bénéficie de cet observatoire.

La cotisation à l'association des Maires de l'Allier reste inchangée avec la fusion.

Concernant le Pays et le GAL Leader, cette différence de montant de subvention s'explique par la fin du Pays en 2017. Il est également rappelé que c'est Moulins Communauté qui gère actuellement le GAL Leader.

Concernant la subvention à l'association Solidarité Jeunesse, le Créneau, il apparaît que l'on passe de 6 100 € en 2016 à 50 € cette année. Cette différence s'explique par le fait d'une imputation budgétaire qui a évolué.

Il n'apparaît aucun changement de montant de subvention pour le Comité d'Expansion Economique de l'Allier.

Pour Appuy Créateur, M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une structure coopérative d'activité intervenant dans le cadre du Lieu Unique d'Accueil et qui permet aux créateurs d'entreprises ou d'activités de pouvoir tester et expérimenter leur projet sans s'inscrire aux structures consulaires (Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie). Cette coopérative permet aux créateurs d'être salariés et de leur faciliter toutes les démarches administratives.

Concernant l'adhésion à la Mission Locale, M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une cotisation par habitant : 0.87 €.

Le montant d'adhésion à Auvergne Active passe de 800 € en 2016 à 1 500 € en 2017, car on change de strate démographique.

A propos de l'aide à l'association Les Ch'tites Canailles, il est rappelé que cette association, par convention, travaille pour le fonctionnement du RAM et de la halte-garderie itinérante sur le territoire de l'ex Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais. Le Centre Social de Souvigny, quant à lui, assure le RAM pour les communes de Saint Menoux et Agonges.

Concernant la subvention de l'Office de Tourisme, il est proposé une aide de 48 500 €. Elle comprend 23 500 € de subvention relatifs aux actions, fonctionnement et loyers et 25 000 € relatifs à la taxe de séjour. En 2016, la subvention s'élevait à 49 385 € car il avait été acheté différents matériels (ordinateurs et matériels pour les salons, foires...). Il y a donc report de la même subvention que l'an passé. Il est précisé qu'il y aura discussion avec l'Office de Tourisme sur une éventuelle subvention supplémentaire.

La subvention 2016 de Jazz dans le Bocage est reconduite.

Pour l'association Go les Jeunes qui organise une manifestation musicale importante sur Bourbon l'Archambault, il est proposé à titre dérogatoire d'accorder une subvention de 500 € afin d'encourager ces jeunes.

La subvention de l'ANACR n'est pas reconduite pour 2017 comme celle de la Maison des Parents.

Concernant l'AFNOR relatif à la démarche de certification du Lieu Unique d'Accueil, elle a été imputée à un autre compte budgétaire.

Concernant les subventions relatives au Centre d'animation de la Mine et du Comité des Fêtes de Tronget, elles sont liées à la demande du Conseil Départemental qui oblige une contrepartie financière de l'EPCI. Il est proposé 1 500 € au Comité des Fêtes de Tronget et 800 € pour la mine de Noyant d'Allier.

Globalement, M. le Président précise que ces subventions et adhésions représentent un montant de 131 971.06 €. Il rappelle qu'il a été inscrit au budget 167 372 € sur ce compte. Il indique que les demandes d'aides au profit de l'installation d'assistantes maternelles seront examinées au prochain Conseil Communautaire.

M. Bougerolle demande des précisions sur l'aide à l'ANACR. M. le Président rappelle le principe d'accompagner les demandes d'associations qui solliciteraient une aide au titre du programme Leader, pour la contrepartie publique sollicitée.

M. le Président demande si personne ne s'oppose à un vote global de ces participations et adhésions.

Délibération n° 80/17 Déposée le 05/05/2017
--

**Objet : ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS A
DIFFERENTS ORGANISMES DONT DES ASSOCIATIONS POUR
L'ANNEE 2017**

M. le Président expose, aux membres du Conseil Communautaire, les adhésions aux organismes dans le cadre des compétences exercées par notre EPCI et les demandes de subvention pour l'année 2017.

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention aux structures suivantes :

Organismes	2017
BUDGET PRINCIPAL	
Agence Technique Départementale de l'Allier	4 000,00 €
Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne	500,00 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Allier	399,00 €
Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier	3 195,00 €
Association des Maires de l'Allier	655,20 €
Association Territoire Bourbon, Pays de Moulins, Auvergne	4 268,00 €
Gal Leader Territoire Bourbon	3 195,76 €
Le Créneau	50,00 €
Comité d'Expansion Economique de l'Allier	500,00 €
Appuy Créateur	1 800,00 €
Mission Locale	12 206,10 €
Auvergne Active	1 500,00 €
Ch'tites Canailles	35 000,00 €
Centre Social de Souvigny	3 102,00 €
Office de Tourisme en Bocage Bourbonnais	48 500,00 €
Jazz dans le Bocage	10 000,00 €
Go les Jeunes	500,00 €
Association des Amis de la Mine de Noyant d'Allier d'Allier	800,00 €
Comité des Fêtes de Tronget	1 500,00 €
Total	131 671,06 €
BUDGET ANNEXE OFFICE COMMUNAUTAIRE	
Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Allier	300,00 €
Total	300,00 €
TOTAL	131 971,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux organismes comme réparti ci-dessus pour un montant total de 131 971.06 euros,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits aux budgets primitifs de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,
- donne pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.